

Image not found or type unknown



Es que j'aurait du avoir un maintient de salaire a 100%

Par **stephane51000**, le **04/01/2013** à **15:06**

BONJOUR
j'aurait une question a vous poser ma convention collectives dit ceci rdu 1er jours a la troisième année durée 60 jours taux 100%
cela fait bientôt 5 ans que je travaille dans cette entreprises .
je me suis arreter du 3/12/2012 au 4/12/2012 car j'étais au chevet de ma fille qui était malade.
en suite j'ai été en arret maladie du 6/12/2012 ou 8/1/2013 j'ai reçu mon salaire et il manque plus de 500e alors que j'ai mon maintien de salaire cela et t'il normale apparemment il ma retiré 3 jours de carences merci a vous d'avance